

Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°6

| RAPPORT AG/2022/04/19/04

Séance du : 19 avril 2022

Lieu : Domaine Départemental de Bayssan, Théâtre Michel GALABRU, Route de Vendres,
34500 BEZIERS

Objet : affectation du résultat 2021

Collège Départemental :

Présents :

- Marie Pierre PONS, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières
- Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale canton de Frontignan
- Jean François SOTO, Conseiller Départemental canton de Gignac
- Séverine SAUR, Conseillère départementale canton de Cazouls les Béziers

Collège des EPCI :

Présents :

En présentiel :

- Alain Carlap, Communauté de Communes de La Domitienne
- Alain Tailhan, SIEA de Pardailhan

Excusé :

- Claude Revel, Président de la Communauté de Communes du Clermontais, donne pouvoir à Joseph Rodriguez, Maire de St Félix de Lodez

Collège des communes :

Présents :

En présentiel :

- Patrick Cabrol, Commune d'Agel
- Jean Pierre Barthès, Commune d'Aigues Vives
- Alain Biola, Commune de Bassan
- Benoit Marsaux, Commune de Boisset
- Marie Casares, Commune de de Cambon et Salvergues
- Jean Marc Isure, Commune de Campagnan
- Jacques Maurand, Commune de Capestang
- Olivier Azema, Commune de Cassagnoles
- Patrice Chaptal, Commune de Causse de la Selle

- Marc Fidel, Commune de Cébazan
- Jean Louis Poux, Commune de Colombières sur Orb
- Catherine Sonzogni, Courniou
- Laurent Brunet, Commune de Creissan
- Pierre Papa, Commune de Ferrières Poussarou
- Francis Boutes, Commune de Gabian
- Denis Devriendt, Maire de Galargues
- Robert Poujol, Commune de Jonquieres
- Max Fabre, Commune de La Caunette
- Yves Robin, Commune du Poujol Sur Orb
- Jean Paul Agussol, Commune des Rives
- Serge Pesce, Commune de Maraussan
- Vincent Faure, Commune de Marsillargues
- Olivier Henry, Commune de Montels
- Patricia Toulze, Commune de Montouliers
- Claude Carcellier, Commune de Montpeyroux
- Jean Michel Guittard, Commune de Murviel les Béziers
- Frédéric Roig, Commune de Pégairolles de l'Escalette
- Daniel Roger, Commune de Pierrerue
- Béatrice Fernando, Commune de Plaissan
- Jean Noël Satger, Commune de Pouzols
- Jean Marie Milhau, Commune de Prades sur Vernazobre
- Michel Farenc, Commune de Puissalicon
- Jean Marc Saleine, Commune de Riols
- Catherine Lister, Commune de Roquebrun
- Anne Lise Sauterel, Commune de Rosis
- Yvette Duhayer, Commune de Roujan
- Jean Pierre Gabaudan, Commune de St André de Sangonis
- Jackie Galabrun-Boulbes, Commune de St Drézéry
- Joseph Rodriguez, Commune de St Félix de Lodez
- Jean Luc Fabrègues, Commune de St Maurice de Navacelles
- Pierre Paul Bousquet Commune de St Pierre de la Fage
- Bernard Fontes, Commune de St Vincent d'Olargues
- Bruno Pla, Commune de Siran
- Marie Françoise Franc-Rouanet, Commune de Vélioux
- Stéphan COSTE, Commune de Vendémian
- Dominique Fouilhe, Commune de Vendres
- Franck Poujol Ricard, Commune de Verreries de Moussans

En visioconférence

- Marie Françoise Nachez, Commune d'Arboras
- Yves Leborgne, Commune d'Argelliers
- Michel Combes, Commune de Fozieres
- Joël Povreau, Commune de Gornies
- Bernard Sallettes, Commune de la Tour sur Orb
- Michel Granier, Communes des Aires
- Alain Barbe, Commune des Matelles
- René Chalot, Commune de Lansargues
- Stéphane Catania, Commune de Lauret
- Aurélien Manenc, Commune de Lunas
- Antoine Goutelle, Commune de Poujols
- Patrick Burte, Commune de Saint Gély du Fesc
- Laurent Senet, Commune de St Jean de Buèges
- Bernard Vinches, Commune de Taussac la Billière
- Marie Antoinette Mora, Commune de Valros
- Muriel Prades, Commune de Vias

Excusés :

- Ronny Poncé, Maire d'Aumelas, donne pouvoir à Jean Marc Isure, Maire de Campagnan
 - Francis Cros, Maire de la Salvetat sur Agout, donne pouvoir à Jean François Soto, Maire de Gignac
-

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Monsieur Jean-François SOTO, Président, expose :

Après présentation du compte administratif 2021 concernant le budget principal,
Monsieur Jean-François SOTO, Président, rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 en application de l'instruction budgétaire et comptable M52.
Considérant le résultat de fonctionnement au titre de 2021 du budget principal d'un montant de – 2 798.40 €,
Considérant le déficit cumulé de fonctionnement d'un montant de 2 798.40 €
Considérant le déficit de clôture 2021 de la section investissement du budget principal d'un montant de 3 515.30 €,
Considérant l'excédent de clôture cumulé de la section d'investissement d'un montant de 1 229.92 €,
Constatant l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2021,
Considérant les besoins recensés lors de l'élaboration du budget 2022,

Après en avoir délibéré

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de reprendre en totalité en recettes d'investissement, au chapitre 001, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 1 229.92 €,
- Décide de reprendre en totalité en dépenses de fonctionnement, au chapitre 002, le déficit de fonctionnement cumulé d'un montant de 2 798.40 €,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO